

AVIS

05 Avril 2018

# LANCEMENT DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DE LA FORÊT ET DU BOIS

**Présenté par**  
Mme Catherine LILLINI

**Résultat du vote**  
Unanimité



La forêt ne couvre pas une superficie très importante en Normandie (seulement 14% de son territoire) mais représente en revanche un gisement d'emplois non négligeable (en amont et en aval de la filière forêt et bois) et se distingue par la qualité de son bois noble et à forte valeur. La Normandie détient une position de leader en France grâce à son bois bocager utilisé pour le bois énergie. Selon l'Office national des forêts, la Normandie serait la région ayant la plus grande rentabilité dans le secteur de la forêt et du bois.

Dans les suites de l'harmonisation de la politique forestière mise en œuvre par la Région en novembre 2016 –sur les mêmes principes de simplification et de convergence à la nouvelle échelle régionale qui ont prévalu pour l'agriculture– une nouvelle politique régionale est proposée. Elle est le résultat d'une consultation et d'une concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière forêt et bois.

Cette politique s'articule autour de deux axes principaux figurant parmi les compétences majeures de la collectivité :

- Soutenir le développement économique de la filière, par la recherche d'une meilleure valorisation économique des ressources locales disponibles
- Contribuer au maintien de la biodiversité, ainsi qu'à la transition climatique et énergétique

Le CESER se réjouit que la Région ait de l'ambition pour le secteur forêt et bois et qu'elle se soit appuyée sur les besoins des professionnels pour bâtir sa nouvelle politique. Les dix dispositifs présentés en annexe du rapport relèvent des besoins de l'ensemble de la filière, depuis la formation jusqu'à l'exploitation forestière dans ses différentes composantes, tout en intégrant une démarche de développement durable et de protection des ressources. Le CESER souligne la qualité et la richesse du rapport qui apporte un grand nombre d'informations sur la filière concernée.

Le CESER souligne que le morcellement déploré de la forêt -à 80% détenue par des propriétaires privés- est un héritage du XIXème siècle et qu'il serait utile de procéder à un remembrement.

La main d'œuvre insuffisante dans ce domaine est un élément crucial et un constat qui renvoie à l'offre de formations proposées en direction de la filière forêt et bois. Cette offre mériterait vraisemblablement d'être développée et certainement faire l'objet d'une meilleure communication auprès des jeunes.

Le CESER est sensible au principe de regroupement régulièrement requis dans les critères d'éligibilité d'aide des différents dispositifs, la forme coopérative étant globalement plébiscitée pour le développement de la filière.

Le CESER suggère que des primes soient accordées aux agriculteurs soucieux de la préservation des haies et que la gestion durable du bocage soit de manière générale travaillée collectivement. Au-delà du choix appréciable qu'a fait la Région d'accompagner des démarches de labellisation en termes de gestion durable des haies dont dépend le chauffage bois, il est proposé que des mesures de traçabilité du bois provenant de la Normandie soient établies.

Afin d'anticiper les effets du changement climatique, il est jugé nécessaire de planter des essences variées sur un même site.

Le CESER insiste sur la nécessité d'inciter au développement des chaufferies collectives et industrielles s'appuyant sur le bois et la biomasse et aimerait avoir de plus amples informations sur ces évolutions.

Il est souligné par ailleurs l'importance d'intégrer les aspects paysagers, patrimoniaux et touristiques dans les enjeux de développement et d'exploitation du secteur de la forêt.

Il est regretté de ne pas connaître les contenus des deux futurs contrats triennaux d'objectifs évoqués dans le rapport (sur les volets forêt-bois et bois énergie) dans la mesure où cet examen aurait permis d'encore mieux appréhender la cohérence des politiques mises en œuvre, dans ses dimensions à la fois économiques et environnementales. Des précisions mériteraient également d'être apportées en termes de délais, entre le lancement de la politique régionale de la forêt et du bois d'une part, et la signature des futurs contrats d'objectifs et de moyens, d'autre part.

Enfin, si les efforts de simplification annoncés par la Région dans la construction de cette nouvelle politique régionale sont avérés, il n'en demeure pas moins qu'un « mille-feuille » perdure au vu des différents dispositifs exposés et de leurs modes d'instruction différenciés, et que la compréhension globale des aides possibles n'est pas forcément des plus aisées.

**Le CESER rend un avis favorable au rapport présentant le lancement de la politique régionale de la forêt et du bois et se félicite de l'intérêt porté par la Région à des enjeux jugés très importants, conjuguant le développement économique et la nécessaire gestion durable des ressources.**

# **Déclarations des groupes**

## **Déclaration de M. David LECOMTE**

Au titre du groupe Force Ouvrière de Normandie

Si l'on peut saluer l'initiative de la Région en faveur de la filière bois et forêt en Normandie, le groupe FO regrette le peu de place faite dans cette nouvelle politique régionale aux salariés de cette filière pourtant forte de 22 200 emplois. En termes de poids dans l'emploi salarié, la Normandie est au 6<sup>ème</sup> rang des 13 régions métropolitaines. Néanmoins, cette filière souffre d'un manque de candidats sur certains de ses métiers, d'autant plus que les départs en retraite sont nombreux actuellement. La méconnaissance des métiers, leurs spécificités, les conditions de travail ainsi que la ruralité des entreprises rendent les recrutements difficiles.

Faire connaître la filière, préparer l'attractivité de demain auprès du grand public et des lycéens, avec le seul dispositif transversal « communication » risque d'être très insuffisant.

Les salariés du cœur de la filière bois ont un niveau de formation inférieur à celui de l'ensemble des salariés normands. En effet, 29% d'entre eux ont un diplôme inférieur au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) contre 21% des salariés normands. Le niveau de formation est particulièrement faible dans les activités de sciage et de travail du bois ainsi que dans la sylviculture et l'exploitation forestière.

Par ailleurs, les entreprises de travaux forestiers (ETF) emploient souvent des salariés sans grande qualification, ni beaucoup d'expérience professionnelle, ce qui ne manque pas de poser des problèmes de sécurité.

Il existe une grande diversité de métiers dans la filière forêt-bois. La filière couvre en effet les métiers de la forêt, de la transformation du bois, du bois construction, du mobilier et les métiers d'art.

Au total, la filière représente près d'une quarantaine de métiers. Ce sont donc des métiers alliant technicité du travail et respect de l'environnement (préservation des sols et des eaux, de la faune et de la flore, gestion des déchets ...).

Ainsi, les forestiers doivent être de plus en plus compétents car ils sont amenés à intervenir sur des propriétés forestières certifiées PEFC (gestion durable des forêts), ou dans le cadre de sites écologiques Natura 2000.

Par ailleurs, les professionnels utilisent des machines de plus en plus sophistiquées (réglages électroniques, ordinateurs de bord ...), qu'ils doivent savoir entretenir.

Les salaires dans la quasi-totalité des segments de la filière sont plus faibles que dans l'ensemble des secteurs d'activités normands (3 euros d'écart entre le niveau I rémunéré 9,76 euros et le niveau IV pour les personnels des exploitations forestières et scieries). Les aides financières apportées par la Région à la filière forêt et bois permettront, nous l'espérons, d'aboutir à de meilleures augmentations des rémunérations que depuis quelques années.

A Force Ouvrière, nous estimons que la valorisation économique des ressources locales ne pourra se faire qu'avec les salariés bien rémunérés, ayant une très bonne connaissance de l'arbre et du bois et une application rigoureuse des procédures de sécurité. La filière a besoin de professionnels

compétents, sensibles aux spécificités de cette matière première. Redynamiser les métiers de la forêt et du bois est par conséquent un enjeu fort.

Enfin, le bois est une ressource renouvelable et locale, l'enjeu sera d'assurer ce développement tout en valorisant la ressource régionale.

Le groupe FO regrette que la Région n'ait pas attendu l'avis du CESER pour lancer publiquement cette nouvelle politique régionale.

Le groupe FO votera l'avis.

## **Déclaration de M. Jean-Pierre GIROD**

Au titre de personnalité qualifiée au titre de l'environnement, FNE Normandie, CREPAN, Confédération paysanne et CFTC

Au niveau économique, la filière bois normande subit une concurrence forte et déloyale de la part de la Chine car la taxation favorise l'importation de bois entier normand car taxé à 8% au détriment de bois scié car taxé à 28% et les meubles à 80%.

D'ailleurs, la Chine a un excédent de sa balance commerciale meubles et literies de 83 milliards de dollars en 2013 qui reviennent en France.

### **Au niveau environnemental**

Pour lutter contre le changement climatique et atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables, la filière biomasse représente un axe de travail important à même d'amener notre territoire régional vers une certaine autonomie énergétique.

Les projets de valorisation énergétique de la biomasse encouragés par l'ADEME et la Région se multiplient et nécessitent la mobilisation d'une ressource toujours plus importante. C'est donc afin de répondre à cette demande croissante qu'un « appel d'intérêt dynamique bois » a été lancé dans un souci de structuration des filières locales d'approvisionnement.

Les actions mises en œuvre portent donc à la fois sur la dynamisation de la récolte en forêt par le renouvellement de peuplement sous productifs et en milieu agricole par la structuration de la filière, et sur la gestion durable et multifonctionnelle en développant les documents de gestion forestière et bocagère et en maîtrisant la récolte dans des secteurs présentant un intérêt en termes de biodiversité en intégrant la trame verte et bleue ou une sensibilité à une récolte accrue de bois mais en prenant en compte la fragilité des sols et des problématiques de tassement.

A propos du remembrement souhaitable, attention à ne pas reconduire les erreurs des années 70 à 90 pour les sols agricoles qui ont consisté à aménager au détriment de l'écologie. Le remembrement forestier doit dorénavant ménager l'environnement.

Pour conclure, je rappellerai nos trois réserves :

- De bien procéder à des diagnostics complets y compris dans leur dimension environnementale, qui peuvent conduire à ne pas exploiter certains espaces boisés car situés dans des spots naturels ;
- Que l'exploitation par ces modes d'intervention écartent tout tassement ou le ruissellement en perdant la couche arable des sols forestiers ;
- De veiller qu'il soit bien intégré dans les plans de gestion le respect des biotopes en évitant de fragiliser ses milieux.

## **Déclaration de Mme Nadège PLAINEAU**

Au titre du groupe CGT de Normandie

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La CGT prend acte de la volonté du Conseil Régional de lancer une politique régionale de la forêt et du bois.

Les 5 enjeux présentés par la Région semblent intéressants surtout lorsque l'on sait que cette filière représente plus de 22 000 emplois.

Il nous semble donc important d'insister sur le fait que cette politique régionale doit non seulement intégrer les enjeux économiques mais aussi et surtout les enjeux environnementaux et sociaux des salariés.

Il faut cependant rappeler que ce qui est préjudiciable c'est d'avoir laissé détruire des pans entiers de cette industrie, avec, par exemple la perte du savoir-faire de salariés tels que les bûcherons, des fermetures de scieries, etc. Cela dans le but de réaliser des profits à court terme.

Nous le pensons, ce secteur peut être créateur d'emplois qualifiés.

La formation professionnelle initiale et continue dans ces métiers, adossée à des salaires corrects et au respect de droits sociaux de haut niveau, doit permettre de répondre efficacement à ces besoins d'emplois.

Par ailleurs, ce secteur doit revenir à une pratique plus écologique. En effet, quel non-sens que d'envoyer des grumes brutes en Chine avant qu'elles ne reviennent en France en produits finis !

Dans la même démarche, cette filière doit contribuer à une dynamique du développement durable.

Mais cela nécessite une coopération mutualiste entre les industriels et un service public fort et efficace au travers de l'ONF.

L'ex région Aquitaine possédait un observatoire social de la filière bois. Mis en place à la suite d'Etats Généraux de la filière bois et regroupant ses différents acteurs, tels que les professionnels, les organisations syndicales, la Région et l'Etat, il poursuivait plusieurs objectifs.

L'un de ceux-ci était "d'avoir un outil unique au service de l'ensemble d'une filière en termes d'innovation sociale et de nouvelle forme de dialogue social".

Ne serait-il pas judicieux de réfléchir à ce type de proposition pour notre région ?

Le groupe CGT votera l'avis du CESER



## **Déclaration de Mme Sophie CHAUSSI**

Au titre de GRAINE, CREPAN, FNE, CARDERE et GRAPE

Cette politique de la forêt et du bois assume sa volonté d'appuyer la filière dans sa composante économique uniquement...

Néanmoins, quand le 2ème enjeu affiché est de "contribuer au maintien de la biodiversité ainsi qu'à la transition climatique et énergétique" (qui est d'ailleurs plus généralement nommée "transition écologique et énergétique"), que la 8ème priorité est de "connaître, améliorer et protéger la ressource forestière et bocagère en relevant le défi du changement climatique et de la santé et de la multifonctionnalité" et que le tout est à resituer dans un contexte général où l'on se rend enfin compte, entre autres, de la diminution de plus de 30% des populations d'oiseaux, il aurait été souhaitable de prévoir également un dispositif permettant de financer concrètement l'amélioration des connaissances de la biodiversité forestière normande et de la fonctionnalité écologique des milieux naturels associés à la filière ; ne serait-ce que pour établir l'état des lieux permettant d'évaluer la pertinence, sur la biodiversité, de l'ensemble des dispositifs proposés.

## **Déclaration de M. Jean-Luc MICHEL**

Au titre du groupe CFDT de Normandie

Au même titre que l'avis du CESER, la CFDT note les intentions de la Région Normandie au soutien de la politique forestière.

La Normandie ne manque pas d'atouts par la qualité de ses forêts. Le rapport insiste à juste titre sur le fait, « de mieux organiser l'ensemble des acteurs de la filière ».

Nous notons positivement l'intérêt souligné dans le rapport sur la richesse de la biodiversité de la forêt normande. Pour pérenniser ses atouts, la filière doit se moderniser et être ou redevenir compétitive.

Plusieurs pistes se dégagent pour tirer vers le haut tout le secteur.

La CFDT regrette que lors des concertations les salariés une fois de plus ont été oubliés. La Région souligne que le secteur emploie beaucoup de salariés. A ce titre, la Région aurait pu consulter ses représentants sur l'amélioration des conditions de travail.

La CFDT est d'accord avec le constat du manque d'investissement et du décrochage de la compétitivité de la filière.

Nous attirons l'attention sur les efforts indispensables à cette modernisation.

Des formations adaptées aux nouvelles façons d'exploitation de la forêt et de son bocage.

Trop souvent et de façon significative dans le bûcheronnage on emploie les salariés par la rémunération à la tâche.

La CFDT signale également des niveaux de rémunération conventionnelle très inférieurs à la moyenne régionale.

Le manque d'investissement noté dans le rapport rend le métier encore trop pénible. Il en découle de grandes difficultés à attirer les jeunes sur ces métiers, mal payés et trop difficiles.

La CFDT souhaite que la politique d'aide à la filière améliore l'avenir de nombreux salariés.

La CFDT rappelle une fois de plus à la Région qu'elle doit inviter les organisations syndicales lors des concertations sur les aides qu'elle accorde aux entreprises.

La CFDT votera favorablement l'avis.